



Charte de bonne conduite

à l'attention des Athlètes licenciés à l'ECLA ALBI

1. Respect et Courtoisie : Les Athlètes s'engagent à faire preuve de respect et de courtoisie envers tous les membres du club, les encadrants, les bénévoles et les visiteurs. Tout comportement discriminatoire, violent ou harcelant est strictement interdit.

2. Ponctualité et Assiduité : Les Athlètes sont tenus de respecter le planning des entraînements et des compétitions. En cas d'absence ou de retard, il est demandé d'informer l'encadrant ou le responsable concerné.

3. Tenue et Équipement : Il est recommandé de porter une tenue adaptée à la pratique de l'athlétisme pour assurer confort et sécurité. Les Athlètes sont encouragés à utiliser les équipements fournis par le club.

4. Utilisation des Installations : Les Athlètes doivent utiliser les installations du club conformément aux règles de sécurité et aux instructions données par les encadrants. Il est interdit d'endommager volontairement les installations ou le matériel.

5. Participation aux compétitions : L'athlétisme n'est pas qu'un sport individuel ! c'est aussi un sport d'équipe ! donc la participation aux compétitions est très importante pour le club, les entraîneurs et les camarades d'entraînement et les résultats de chacun et chacune permettent de valoriser le club dans son classement national. **Donc portez avec fierté et esprit sportif le maillot du club sur tous les stades.**

6. Santé et Sécurité : Les Athlètes doivent respecter les consignes de sécurité. Tout incident ou accident doit être signalé immédiatement à un encadrant ou dirigeant du club.

7. Confidentialité : Les Athlètes sont tenus de respecter la confidentialité des informations relatives aux membres et au fonctionnement interne du club. La divulgation d'informations confidentielles à des tiers est strictement interdite.

8. Engagement et Esprit d'Équipe : Les Athlètes sont encouragés à soutenir leurs coéquipiers et à contribuer à la bonne ambiance du groupe. L'esprit d'équipe et la solidarité sont des valeurs fondamentales du club.

9. Réseaux Sociaux et Photos : Les Athlètes sont autorisés à partager leur expérience au sein du club sur les réseaux sociaux, à condition de respecter la vie privée et la dignité des autres membres. Toute publication de photos ou de vidéos doit se faire avec le consentement des personnes concernées. Il est interdit de publier des images ou des informations pouvant nuire à la réputation du club ou de ses membres. **Les pratiquants s'engagent à ne pas utiliser les réseaux sociaux pour diffuser des propos discriminatoires, violents ou harcelants envers les membres du club ou des tiers.**

10. Sanctions : En cas de non-respect de la présente charte, des sanctions pourront être appliquées, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive du club, selon la gravité de la faute.

La présente charte est destinée à TOUS LES ATHLETES LICENCIES à L'ECLA ALBI. Le renouvellement ou la prise de licence vaut ACCEPTATION de cette charte.